



REGLEMENT 2025

Article 1 – CHALLENGE AUTOCROSS ET SPRINT CAR

L'Association " Challenge des Organisateurs Réunis d'Auto-cross " (CORAC) organise un Challenge des pilotes d'Auto-cross et Sprint car. Une adhésion est obligatoire, dont le montant est fixé par le Comité Directeur. **Il est de 40euros (cf. article 1.06 du règlement particulier)**

Visa FFSA n° C26-2025 du 20 janvier 2025

Le Challenge concerne les épreuves suivantes

		EPREUVE	Challenge
C.T.P	25/26/27 AVRIL	DUFFORT	Contrôles techniques préliminaires
1	07/08 JUIN	ALBAS	CORAC
2	21/22 JUIN	DUFFORT	CORAC
3	05/06 JUILLET	BADEFOLS D ANS	CORAC
4	26 / 27 JUILLET	SAINT JUNIEN	CORAC
5	09/10 AOUT	MINZAC	CORAC
6	22/23/24 AOUT	LOUPIAC	CORAC
7	13/14 SEPTEMBRE	EMPEAUX	CORAC
8	27/28 SEPTEMBRE	ISSOIRE	CORAC
9	11/12 OCTOBRE	ELNE	CORAC
	NOVEMBRE		Remise des prix



Ces épreuves seront organisées conformément à la réglementation de la FFSA 2025

1.02 Challenge Commissaires

L'Association " Challenge des Organisateurs Réunis d'Auto-Cross " (CORAC) organise un Challenge des Commissaires sur les mêmes épreuves.

1.03 Organisateurs

Seuls les organisateurs ayant une structure et une infrastructure conformes à la réglementation pourront présenter leur candidature.

Ils devront en particulier garantir l'accès à internet soit par un filaire soit par un ensemble de portables accessibles en permanence au réseau

Les organisateurs s'engagent à transmettre au bureau du CORAC toutes les données nécessaires au classement et à l'organisation de la remise des prix de fin de saison :

Pour chaque épreuve :

Le mercredi de la semaine précédant l'épreuve fournir la liste provisoire des engagés suivant le modèle sur le site.

Le mercredi précédant l'épreuve la liste définitive des engagés

Le lendemain de l'épreuve le classement complet sous fichier Excel (liste des autorisés, résultat des essais, classement, récapitulatif des manches, classement des finales, classement de l'épreuve.

Sous 15 jours maximum

-Copie du rapport de clôture

-Nom et adresse des concurrents et des Commissaires

Au préalable et **par voie informatique sous fichier Excel** (fichier sur clé USB par exemple) les organisateurs devront donner, le soir de l'épreuve, au représentant du Bureau du CORAC les documents suivants : liste des partants, liste des autorisés à prendre part aux essais, classement des essais, des manches, de la finale, rapport de clôture.

1.04 Commissaires

Les organisateurs s'engagent et ont l'obligation d'inscrire à leur épreuve les commissaires classés dans les 10 premiers du classement provisoire du challenge ou, pour la première épreuve, dans les 10 premiers du classement de l'année précédente, s'ils en ont fait la demande au moins deux mois avant l'épreuve. **A partir de la 6^e épreuve les kilomètres seront multipliés par 2**

1.05 Pilotes

Les organisateurs ne pourront pas refuser l'engagement à un pilote prioritaire (liste publiée sur le site Officiel du CORAC) sous réserve :

Que la demande d'engagement soit faite dans les délais auprès de l'organisateur
Qu'il n'y ait pas une opposition du Bureau du CORAC

1.06 Engagement pilote au Challenge

L'engagement au Challenge sera fera via la plateforme « engage sport » par la prise du numéro attribué pour le challenge CORAC moyennant le paiement de la somme de 40euros.

1.07 Officiels

La liste des officiels du règlement particulier de l'épreuve comportera au moins un Officiel de la liste ci-dessous :

Sarah BERGUES
Claude GALBAN
Gérard CENTIMES
Thierry BERGUES

Si cette clause n'était pas respectée l'épreuve pourrait ne pas être prise en compte dans le classement du CORAC

1.08 Vérifications

En début de saison, le samedi 26 et le dimanche 27 avril 2025, deux journées de contrôles préliminaires seront organisées sur le circuit de **Duffort**. **Tous les concurrents inscrits au Challenge pour la saison 2025 doivent y participer.**

Le non présentation entrainera une pénalité de 20 pts non-dé comptables. En contrepartie les pilotes présents au contrôle préliminaire auront une bonification **de 20 pts non-dé comptables.**

Lors de cette journée un contrôle approfondi des véhicules et des équipements des concurrents sera réalisé.

Toutes les anomalies constatées seront mentionnées sur le passeport technique

Tout pilote absent à cette journée devra subir un contrôle analogue lors de sa première course du Challenge **en dehors des heures de convocation**. Pour les pilotes occasionnels non-inscrits au Challenge, le Contrôle Technique sera effectué conformément au règlement auto-cross sprint car 2025

Lors du contrôle administratif des épreuves, un des Commissaires Techniques contrôlera le passeport technique du concurrent prioritaire.

Le Commissaire Technique responsable désigné pour la saison 2025 est Jean Pierre ROQUES licence n° 178808.

Article 2 - ASSURANCES

Conforme à la réglementation générale auto-cross et sprint car 2025

Article 3 – EPREUVES – CONCURRENTS ET PILOTES

3.01 Epreuves admises

Seront admises à participer au challenge les épreuves :

- qui en feront la demande et obtenu l'accord du Bureau du CORAC
 - qui auront obtenu leur permis d'organiser auprès de la FFSA
 - qui se seront engagés à régler les frais de participation
- Qui auront un circuit conforme au cahier des charges**
Qui auront une connexion internet et seront accessibles aux GSM

3.02 Participation des organisateurs

Les organisateurs devront

Avoir retourné leur accord avant le **31 décembre 2024** à l'aide du formulaire.

S'engager formellement à acquitter les droits de participation suivant l'épreuve ; Ce chèque sera encaissé 8 jours après que l'épreuve aura lieu.

3.03 Concurrents et pilotes prioritaires

Seuls les pilotes inscrits en qualité de participant au Challenge et ayant versé leur participation personnelle pourront prétendre être classés. Les pilotes inscrits avant le **31 mars 2025** auront la qualité de pilotes prioritaires dans l'ordre de leur inscription. Les concurrents qui, pour quelque motif que ce soit, s'engageraient à une date ultérieure n'auraient pas la qualité de pilotes prioritaires et perdraient le bénéfice des points acquis lors des épreuves antérieures à l'inscription

Pré-Règlement CORAC 2025-1

- Les engagements se feront pour les épreuves par internet sur le site « engage-sport.com » (article 3.2 engagements de la réglementation générale autocross et sprint car 2025)

Article 8. PENALITES

Conforme à la réglementation générale auto-cross et sprint car 2025

Article 9. CLASSEMENT

9.01 Classement Pilotes

Pour être classé, le pilote doit avoir acquitté les droits d'inscription au challenge CORAC.

Le classement et l'attribution des points seront établis comme pour le championnat et la coupe de France conformément à l'article 9 de la réglementation générale Autocross et Sprint Car 2025. (soit par épreuve, 10 points de participation, les points des essais, le bonus meilleur temps de la finale)

En cas de décompte seuls les points des manches et des finales seront enlevés, sauf sanction du Collège des Commissaires Sportifs.

Le classement final officiel définitif, sera établi comme suit :

- Plus de 10 épreuves Totalité moins 2
- De 6 à 10 épreuves Totalité moins 1
- Moins de 6 épreuves Totalité

Les concurrents ex-æquo seront départagés en fonction :

- 1) Du plus grand nombre de participations
- 2) Du nombre de meilleures places obtenues lors de la finale
- 3) Du plus grand nombre de points marqués aux essais.

9.02 Classement Commissaires

Le classement final sera établi en fonction du nombre de participations aux épreuves du CORAC.

Les ex-æquo seront départagés par le kilométrage parcouru du domicile au lieu de l'épreuve (seule référence acceptée : www.viamichelin.com , itinéraire conseillé par Michelin pris en compte de l'adresse par le code postal ou par la commune lorsqu'elle est précisée.).

A partir de la 6° épreuve les kilomètres seront multipliés par 2

9.03 Affichage du classement provisoire

A chaque épreuve du Challenge, le classement détaillé, à jour de la course précédente, paraîtra sur le site officiel du CORAC.

Toute réclamation sur ce classement devra intervenir **par écrit, par le pilote**, dans un délai maximum de 15 jours après la 1° parution sur le site officiel du CORAC à : contact@challenge-corac.fr

Article 10. PRIX

10.01 Remise des prix

La remise des prix 2025 aura lieu en novembre 2025

Les 10 premiers de chaque catégorie auront une coupe **ou un souvenir** ; les 6 premiers auront en plus un chèque. Le montant des prix sera déterminé par le bureau en fonction des sommes perçues.

10.02 Trophée

Pour les premiers de chaque catégorie pilotes et Commissaires, un trophée est mis en jeu. Ce trophée ne sera acquis définitivement par le bénéficiaire qu'après l'avoir gagné 3 fois consécutives dans la même catégorie.

Ce trophée devra être remis aux organisateurs deux mois précédant la remise des prix annuelle.

Seules les personnes présentes pourront prétendre à leur prix.

Les litiges éventuels seront réglés par le bureau du CORAC.

Les réclamations devront parvenir au Siège, par lettre, fax ou mail, 15 jours au plus tard après la parution du classement final officiel-provisoire

Les informations officielles sont diffusées exclusivement par mail et paraîtront sur le site : www.challenge-corac.fr

Règlements – Additifs - Listes prioritaires - Listes engagés - Classements Informations